Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2025

# Prévention des violences conjugales : un bilan prometteur en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

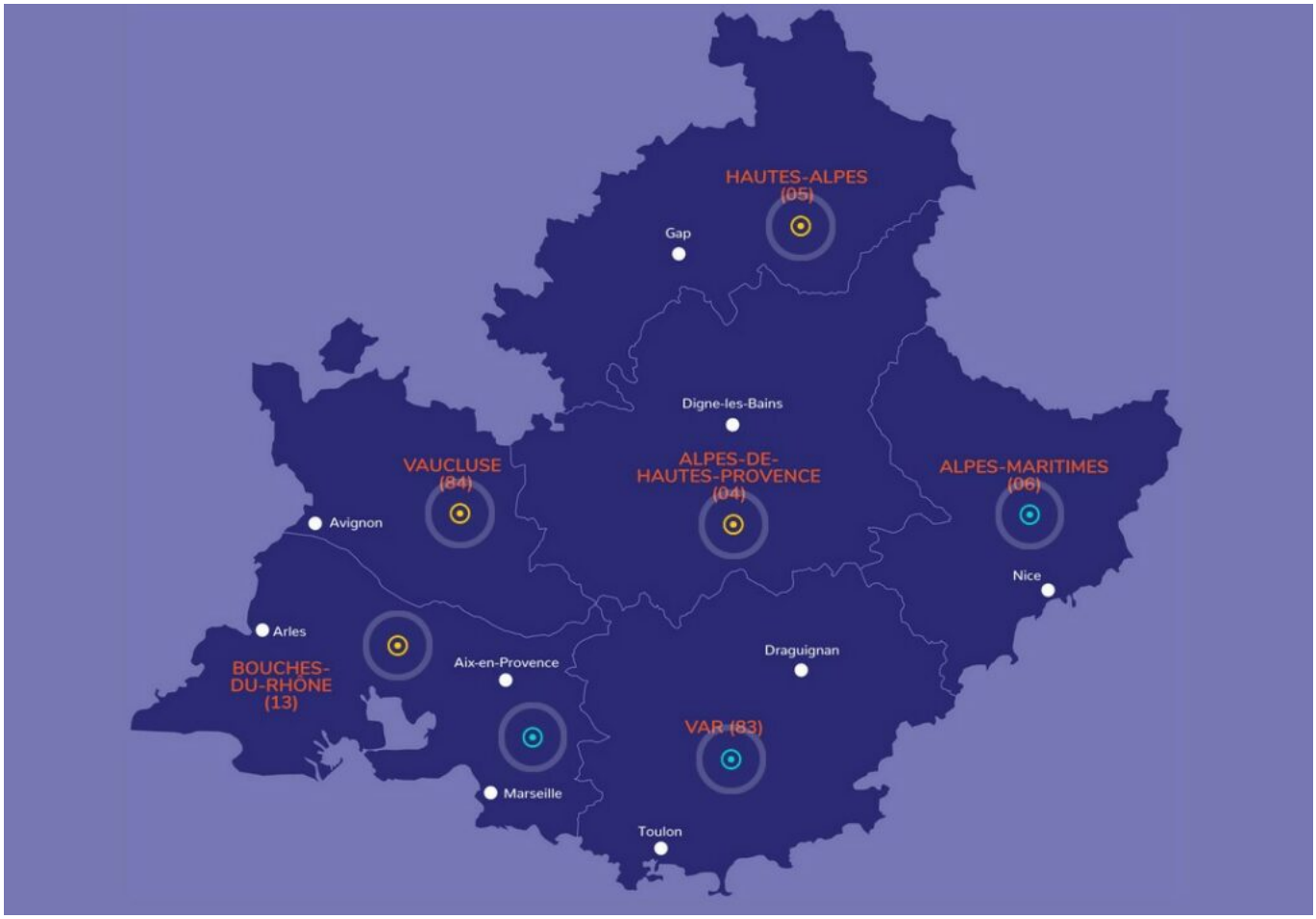


**Depuis leur déploiement progressif en 2021, les Centres de prise en charge des auteurs (CPCA) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur jouent un rôle clé dans la prévention et la lutte contre la récidive des violences conjugales, avec plus de 5 704 personnes accompagnées depuis 2022 dans la région. Les stages de responsabilisation ou encore la tenue d'entretien individuel de responsabilisation, ainsi que d'autres dispositifs d'accompagnement, font de l'ensemble des CPCA répartis sur le territoire des structures clés pour prévenir le passage à l'acte ; avec pour priorité la sécurisation des victimes. La mise en place d'une communication dédiée depuis trois ans a contribué à faire émerger, chez les auteurs comme dans leur entourage, une prise de conscience du besoin d'accompagnement.**

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2025

En tout, 5 704 personnes ont été prises en charge dans les deux centres de la région (le CPCA Région Sud et le CPCA l'Olivier, anciennement CPCA Kaleïdo) : pour une prise en charge globale et pluridisciplinaire des auteurs de violences conjugales, tant sur la base du volontariat que dans le cadre de mesures judiciaires. Sur l'ensemble du territoire français, ce sont au total 66 694 personnes qui ont été reçues par les 30 centres entre 2021 et fin 2024.
Localement le CPCA l'Olivier, géré à Carpentras par l'association Rhéso, a accompagné 347 personnes alors que le CPCA Région SUD, géré par l'association En chemin, a reçu 1 664 personnes.
Le CPCA l'Olivier intervient en Vaucluse, dans le Nord des Bouches-du-Rhône, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (en jaune sur la carte ci-dessous). Celui de la Région Sud couvre la partie Sud des Bouches-du-Rhône, le Var ainsi que les Alpes-Maritimes (en bleu).




« Un changement de mentalité s'opère en France. »

*Olga Louis Richon du CPCA l'Olivier*

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2025

**Un dispositif régional clé pour prévenir les violences conjugales**

L'accompagnement dure en moyenne 143 jours, une durée que les professionnels souhaiteraient pouvoir augmenter pour atteindre 12 mois de suivi. Les professionnels l'assurent, il n'y a pas de 'profil type' parmi les personnes reçues. Les auteurs sont de tout âge, de différentes catégories socioprofessionnelles, avec une majorité en emploi, provenant de milieux ruraux et urbains. Certains sont encore en couple, tandis que d'autres sont séparés. « Un changement de mentalité s'opère en France depuis quelques années car certains évènements dramatiques ont mis en lumière l'importance de la protection des victimes et la nécessité de la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Il est ainsi reconnu que nous faisons face à un problème de santé publique et que beaucoup d'entre nous sont concernés, dans le cercle familial, amical ou professionnel. Pour protéger les victimes et éviter les passages à l'acte, il est nécessaire de renforcer les moyens d'accompagnement pour mieux prendre en charge les personnes qui entrent volontairement dans cette démarche de suivi », explique la porte-parole Olga Louis Richon du CPCA l'Olivier porté par l'APERS (Association pour la Prévention et la Réinsertion Sociale).

**Augmentation des demandes d'accompagnement hors du cadre judiciaire dans la région**

La structuration d'une communication idoine via la création, fin 2023, du site internet (https://auteurs.arretonslaviolence.fr/) a permis que les auteurs et leur entourage s'engagent dans une démarche volontaire pour sortir de cette spirale infernale. Les centres en Provence-Alpes-Côte-d'Azur notent ainsi une augmentation significative du nombre de demandes d'accompagnement d'auteurs de manière volontaire, passant de 62 en 2022, à 267 en 2024.

Au niveau national, cette communication a permis une augmentation de 80% entre 2021 et 2023. Les auteurs mais aussi les victimes ou les proches n'hésitent plus à prendre attache avec les centres pour entrer dans une procédure de suivi, notamment via le site internet.

« Être accompagné pour comprendre, changer, et ne plus jamais reproduire ce que j'ai fait », explique d'ailleurs un auteur de violences conjugales pour expliquer se demande d'accompagnement.

Les démarches volontaires constituent une première prise de conscience chez les auteurs et représentent une occasion forte d'enclencher un suivi pour protéger les victimes. Pour éviter les passages à l'acte, les professionnels des CPCA estiment nécessaire de renforcer les moyens d'accompagnement de ces auteurs qui poussent les portes des centres.

**Une prise en charge globale pour prévenir le passage à l'acte et éviter les récidives**

Un parcours au sein d'un CPCA débute par un entretien individuel qui permet d'évaluer les besoins et de déterminer les services les plus adaptés, tels que les groupes de parole et un accompagnement individuel. Les auteurs peuvent intégrer ces services selon leurs besoins, leurs obligations (notamment l'obligation de soin), ou volontairement. Ces suivis sont réalisés par des professionnels de différents corps de métier, surtout des psychologues pour les suivis de groupe et/ou psychoéducatifs ou psychothérapeutiques individuels.

Le socle du suivi s'articule autour d'actions de responsabilisation de l'auteur face à ses actes. 11 022 personnes ont ainsi participé à un stage payant de 'responsabilisation' sur le territoire national en 2023, dans le cadre de ces actions.

Le nombre de participants par stage oscille entre 10 et 15 personnes mais la demande demeure forte et

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2025

en augmentation, avec des listes d'attente fréquentes. La durée des stages est variable, d'une à six journées consécutives.

> « Il est désormais indispensable de créer un 'vrai' réseau des CPCA pour donner une meilleure assise sur les territoires à ces centres et aider les victimes partout en France. »
>
> *José Becquet du CPCA Région Sud*

Au-delà des actions de responsabilisation, des centres sur certains territoires proposent un accompagnement psychothérapeutique et médico-social et d'autres un accompagnement socio-professionnel visant notamment l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et le maintien des liens familiaux en fonction de la situation. 6 399 personnes étaient ainsi engagées dans une démarche de soins en 2023 en France.
Pour José Becquet du CPCA Région Sud porté par l'association En Chemin : « Le bilan réalisé sur ces premières années d'existence nous confirme qu'il est désormais indispensable de créer un 'vrai' réseau des CPCA pour donner une meilleure assise sur les territoires à ces centres et aider les victimes partout en France. »

L.G.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !